

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 28.11.2024

Date d'affichage : 28.11.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt- quatre et le quatre décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal en session ordinaire au mois de décembre, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL – GARCIN – KURKDJIAN – REVERSAT PIGASSOU – LAFON Nathalie – LUCCHINI – COUTON – BERNAYS – RICCI – LAFOND Martine.

Messieurs GUISS-SPENGLER – AUBOIS – GARCIA – BOREL – BRANDTNER – GERMAIN – SEGURRA – MOUREN – OLIVE – VIAL.

Etaient excusés : Mme DUMONTIER (pouvoir à M. BRANDTNER) – M. GAGGIOLI (pouvoir à M. GUISS-SPENGLER) – M. RASTELLO (pouvoir à G. COUTON) – M. GROUILLER (pouvoir à M. AUBOIS) – M. BRETTE (pouvoir à M. VIAL).

Secrétaire de séance : Christian BRANDTNER.

Le quorum est atteint.

OBJET DE L'AVIS N° A-050-24

Aménagement place du Château – Présentation pour avis des projets des lauréats

En vue de l'aménagement de la place Jean Jaurès dite du « Château » et de ses abords, la commune de La Tour d'Aigues a lancé un concours de maîtrise d'œuvre afin de choisir une équipe de professionnels conduite par un architecte mandataire pour élaborer le projet et suivre le chantier.

13 candidatures ont été déposées. Le jury a retenu 3 équipes lesquelles ont remis un projet au stade d'esquisse comme demandé dans le cahier des charges de la consultation. Suite à la remise de ces esquisses le jury a classé les propositions. Monsieur le Maire a souhaité engager des négociations avec les deux premiers, à savoir :

- ✓ l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Archiles Scop ARL, 5 cours Jean Ballard, 13001 Marseille (projet classé n° 1),
- ✓ l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est SARL Atelier des Architectes Pirollet Associés, 52 avenue de Bretagne, 13600 La Ciotat (projet classé n° 2).

Le troisième projet (équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Atelier Philippe DONJERKOVIC – 59 boulevard Longchamp – 13001 Marseille) n'a pas été retenu car il présente trop de différences avec le cahier des charges de la consultation.

Par délibération n° 006-23 en date du 18 mars 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire « notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des

marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Toutefois, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur les deux projets présentés avant toute décision.

Monsieur le Maire indique en préambule que les deux projets sont de qualité et il remercie les deux équipes pour le travail réalisé.

Les projets réalisés

- ✓ par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Archiles Scop ARL, 5 cours Jean Ballard, 13001 Marseille,
- ✓ l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est SARL Atelier des Architectes Pirollet Associés, 52 avenue de Bretagne, 13600 La Ciotat

font l'objet d'une présentation par diaporama.

Le diaporama rappelle les principaux axes du cahier des charges (qui a été établi par l'équipe municipale, dans le cadre d'un groupe de travail en lien avec le Parc Naturel Régional du Luberon) qui comprend une synthèse des trois réunions d'échanges avec le public et fait référence aux questionnaires mis à disposition en mairie et en ligne.

Le projet de réaménagement de la place Jean Jaurès a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Tourain(e)s en proposant un espace plus convivial tant dans les usages que les pratiques permettant de renforcer l'attractivité du village par la mise en valeur de son Château Renaissance ainsi que l'amélioration de l'accès à son centre ancien et ses commerces.

Ainsi il a été défini les éléments à mettre en valeur et à préserver, à savoir une valorisation du contexte historique et archéologique du site, une meilleure approche visuelle sur le château, la mise en valeur des façades et des éléments à caractère patrimonial (portes et portails, monuments aux morts, etc.).

Il faut également préserver la végétation.

Pour l'aménagement de la place Jean Jaurès, il faut renouveler l'image identitaire du lieu, affirmer la valeur emblématique de la place au sein du village et garantir une continuité paysagère et un enchaînement harmonieux avec les espaces publics attenants au centre ancien et favoriser le développement des modes de déplacements doux.

Il faut également offrir une polyvalence des usages et anticiper sur la modération progressive des fonctions urbaines dans la perspective du changement opéré avec le projet urbain d'ensemble, il fallait proposer un espace confortable convivial sécurisé pour les usagers et valoriser le patrimoine architectural aux abords du site et mettre en scène les éléments remarquables.

Les objectifs et orientations du futur projet d'aménagement doivent permettre d'assurer la cohabitation des différents usages et la réversibilité de l'espace, la temporalité des activités doit être prise en compte, ainsi que l'accueil des activités marchandes et l'installation d'activités temporaires dans de meilleures conditions. Il faut également sécuriser et limiter les pratiques dégradantes dans les douves.

Un critère important est de garantir l'offre actuelle de stationnement avec une redéfinition des zones de stationnement et des espaces dédiés aux différents usagers et établir des continuités et connexions avec les abords et l'environnement du site : continuité piétonne, accès et connexions vers le village et sa périphérie.

Le Conseil Municipal a donné son avis après débat et discussion contradictoire en faveur du projet classé numéro deux par le Jury de concours.

Les principaux éléments retenus par le Conseil Municipal en faveur de ce projet ont été :

- La mise en valeur de la façade du Château et des façades de l'habitat villageois par un traitement sobre et qualitatif des sols. Les voitures ne sont pas devant ces façades, côté village. Il est proposé un trottoir large et pavé qui s'inscrit dans le souhait de la commune de développer des activités dans ces immeubles,

- La simplicité de l'aménagement et la facilité de moduler et de diversifier les usages de la place, notamment avec des espaces libres et facilement accessibles,
- La sécurisation des accès piétons en limitant les croisements entre les véhicules et les piétons et les cheminements cyclables,
- Un aménagement de parcours dans les douves végétalisées mettant en valeur le site du Château (avec la proposition d'un escalier pour une jonction avec la place – il n'est pas évident que l'ABF donne son accord sur ce type d'ouvrage-),
- On notera que l'aménagement de la place du monument aux morts est sensiblement identique pour les deux projets,
- La végétalisation de la place du château a été prise en compte sous forme de plates-bandes,
- Le belvédère proposé permet une mise en valeur de la vue sur la vallée de l'Eze et de créer un point de rencontre tout en laissant une grande place pour les manifestations régulières sur ce site.

En ce qui concerne le projet classé numéro un par le jury de concours :

- La création de points d'eau dont une fontaine a fait l'objet de discussions dans le contexte de réchauffement climatique (sécheresses, entretien d'une fontaine),
- La réalisation de la partie centrale en clapissette semble difficilement compatible avec certaines manifestations et le marché hebdomadaire (vent, pluie, sol mouillé, entretien), l'emprise du théâtre de verdure demeure conséquente,
- La modularité de l'espace de stationnement est peu lisible et la circulation au sein de cet espace stationnement est également peu lisible. Le sens unique crée deux croisements avec des piétons ce qui génère des conflits de circulation entre piétons et véhicules pour l'entrée et la sortie des véhicules. Les piétons traversent le boulevard de la République dans la courbe et au droit de la terrasse de la brasserie. L'accès au centre ancien en sens unique oblige une circulation des véhicules sur la place pour sortir du village,
- La végétalisation de l'ensemble de la place et des douves a été bien accueillie. Toutefois, celle-ci cloisonne les espaces. Des treilles métalliques sont proposées dans les douves (-il n'est pas évident que l'ABF donne son accord sur ce type d'ouvrage-),
- Côté village les places de stationnement sont très marquées et en partie délimitées par les végétaux.

Il est à noter que les deux équipes proposent de réduire l'emprise des espaces de stationnement sur la place et de compenser au moins en partie cette réduction par l'aménagement de la place du 19 Mars 1962 en parking afin de répondre aux besoins des commerces et des habitants.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire demande à chaque conseiller municipal de se prononcer sur le projet présenté.

La majorité des membres du Conseil Municipal (21) dit préférer, pour les raisons sus évoquées le projet n° 2 – SARL Atelier des Architectes Pirollet Associés, 52 avenue de Bretagne, 13600 La Ciotat.

François-Xavier GUISS-SPENGLER
Maire,



Christian BRANDTNER,
Secrétaire de séance,